

APAC Assurances, des services en ligne pour les associations

APAC Assurances œuvre pour la qualité de ses services. Sans se déplacer et depuis le 1^{er} juillet 2019, les associations peuvent souscrire à un risque d'activités temporaires (RAT), assurer une activité cycliste temporaire (ACT) ou déclarer un sinistre en ligne. C'est simple, pratique et rapide !

Un espace dédié sur www.apac-assurances.org

Préalables

- VOTRE ASSOCIATION DOIT ETRE AFFILIEE A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
- Vous devez être soit le Président, soit le Trésorier de l'association
- Vous devez connaître votre numéro d'affiliation (9 caractères), si vous ne l'avez pas demandez-le à votre fédération départementale.

Etape 1

Se connecter sur le site Internet www.apac-assurances.org

Etape 2

Si vous êtes Président ou Trésorier, rendez-vous dans la rubrique **MON ESPACE DÉDIÉ**

Etape 3

Cliquer sur « demande de mot de passe »

L'identifiant et le mot de passe seront envoyés sur l'adresse mail ou par voie postale au Président ou au Trésorier.

Souscriptions au RAT et à l'ACT et paiement en ligne

Etape 1

Se connecter sur le site Internet www.apac-assurances.org

Etape 2

Président ou Trésorier, connectez-vous à **MON ESPACE DÉDIÉ**.

Etape 3

Cliquer sur le menu de gauche **Nos demandes**



Etape 4

Sélectionner dans le menu déroulant le type de souscription souhaité : risque temporaires (RAT) OU assurer une activité cycliste temporaire (ACT).

Etape 5

Compléter le formulaire en ligne pour obtenir la tarification.

Etape 6

Déposer le fichier daté et signé pour accéder à l'interface de paiement par carte bancaire

*Une fois le paiement réalisé, vous disposerez de l'attestation dans un premier temps puis du contrat accessible par la suite dans l'espace **Contrats de l'association**.*

Déclarer un sinistre

Les bureaux de la Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor seront fermés du 5 au 16 août 2019. Durant cette période, vous pourrez déclarer un sinistre depuis la rubrique **MON ESPACE DÉDIÉ** sur www.apac-assurances.org (voir plus haut pour obtenir vos codes d'accès) et suivre la procédure indiquée.

Tout au long de l'année, votre délégation APAC est à vos côtés pour vous guider.

Pour plus d'infos : Sylvie Sanâa – conseillère APAC - Ligue de l'enseignement 22 | Tél. 02 96 94 16 08
| Email : apac@laligue22.org